

AG/19/1/1
original: anglais

VIIIe session de l'Assemblée générale de la Ligue
Budapest, 25-27 novembre 1991

Point 19 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LA XIVe CONFERENCE INTERAMERICAINE DE LA CROIX-ROUGE
PRESENTE PAR LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Ottawa, juin 1991

8/2/77

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR, FBI
DATE: 8/2/77

TO: SAC, NEW YORK

RE: [Illegible]

ANTECEDENTS

1. La Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge, réunion statutaire, comprend actuellement 33 Sociétés nationales des Amériques, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Ligue) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
2. Sont également invités à titre d'observateurs, les Sociétés nationales qui s'intéressent à la région ou à un point particulier de l'ordre du jour, ainsi que des représentants d'institutions internationales comme notamment l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPAS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
3. La Conférence vise en général à promouvoir le développement et la coopération des Sociétés membres.
4. A la XIIIe Conférence, qui a eu lieu en juillet 1987 à Quito (Equateur), la Croix-Rouge canadienne a offert d'accueillir la XIVE.
5. En avril 1988, le Conseil exécutif de la Ligue a officiellement accepté l'offre de la Croix-Rouge canadienne d'accueillir la Conférence à Ottawa du 23 au 27 juin 1991.

RAPPORT

6. A la XIVE Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge, qui s'est tenue à l'hôtel Westin à Ottawa, ont participé 102 délégués de 32 Sociétés nationales, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que 40 observateurs envoyés par 16 Sociétés nationales et le HCR, l'OPAS et la CIDA du gouvernement fédéral (Agence canadienne de développement international), le département fédéral des Affaires étrangères et le Centre international MATCH, organisation féministe qui oeuvre avec et pour les femmes et associe les ressources nord-sud au Canada et en dehors.
7. M. Benoit Bouchard, ministre canadien de la Santé et des affaires sociales, a ouvert la Conférence, après les brèves remarques liminaires de M. Ahmad Abu-Goura, Président de la Commission permanente, M. Cornelio Sommaruga, Président du CICR et M. Mario Villarroel Lander, Président de la Ligue.
8. Grâce au concours financier de la Croix-Rouge canadienne et quelques autres Sociétés nationales pour défrayer du voyage et de l'hébergement un certain nombre de délégués, la XIVE Conférence a réuni un nombre sans précédent de participants. Si un des délégués inscrits ne s'était pas désisté au dernier moment, toutes les Sociétés de la région y auraient été représentées.
9. Les débats, qui ont porté sur un large éventail de sujets d'actualité, ont été intenses tant aux séances plénières qu'en sessions d'étude.

10. Il a été question de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et adopté à l'unanimité une résolution qui exhorte les Sociétés nationales de la région à encourager leurs gouvernements respectifs à y envoyer des délégués bien informés du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du droit international humanitaire. (Annexe)
11. Autres résultats concrets de la Conférence: adoption d'un nouveau règlement du Comité interaméricain régional (CORI); réélection de Mme Meneca de Mencia, de la Croix-Rouge du Honduras, comme Présidente du CORI et élection de M. Kenneth Monplaisir, Croix-Rouge de Sainte-Lucie, comme Vice-Président et de M. Guillermo Rueda, Croix-Rouge colombienne, comme Secrétaire.
12. Aux sessions d'étude, sept thèmes ont été débattus: diffusion du droit international humanitaire (DIH); difficultés d'application du DIH; les femmes et le développement Croix-Rouge, santé et action sociale/SIDA; la décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (IDNDR); les jeunes et le développement Croix-Rouge; les collectes de fonds à l'avenir. Excepté les deux derniers, tous les thèmes avaient été traités auparavant en plénière. De ces sessions d'étude sont issues nombre de recommandations qui orienteront les travaux du CORI et des Sociétés nationales de la région et figureront au compte rendu officiel de la Conférence, qui sera distribué aux Sociétés nationales américaines et aux autres participants. Les Sociétés nationales qui souhaitent recevoir un exemplaire dudit compte rendu peuvent le demander en écrivant à la Croix-Rouge canadienne.
13. L'opportunité de coopérer entre Sociétés nationales, gouvernements et autres institutions pour renforcer les programmes existants est le trait commun des recommandations. Ainsi, quand existe un plan national de préparation aux catastrophes, la Société nationale devrait le compléter et non essayer de l'imiter; les services de soins de santé primaires, gérés par le ministère de la santé ou la Croix-Rouge, devraient comprendre la prévention du SIDA; gouvernements, CICR, Sociétés nationales, forces armées devraient entreprendre conjointement la diffusion des principes. Cette démarche éliminerait le risque de chevauchement et rehausserait ou diversifierait les services rendus.
14. Outre les thèmes mentionnés, la Conférence a également été saisie de la première partie du premier rapport sur l'Etude de l'avenir de la Croix-Rouge en Amérique latine, consacrée à l'Amérique centrale.
15. Le rapport final de la Conférence, qui existe en anglais, espagnol et français, sera bientôt envoyé à tous les participants dans la langue demandée.
16. La Croix-Rouge canadienne souhaite remercier tous ceux qui ont contribué à l'excellent climat et à la réussite de la Conférence.

Annexe

RESOLUTION

La XIVe Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge,

CONSIDERANT

1. qu'en novembre 1991, aura lieu à Budapest (Hongrie) la XXVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, organe suprême du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
2. qu'y assisteront les délégués des Etats parties aux Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales, Ligue et CICR),
3. qu'y seront prises des décisions liant les Etats parties aux Conventions de Genève et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

DECIDE

1. D'inviter toutes les Sociétés nationales de la région à soutenir les efforts de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du CICR et de la Ligue pour inviter les gouvernements de leurs pays respectifs à envoyer autant que possible à la Conférence internationale des représentants bien informés du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du droit international humanitaire.
2. De recommander aux Sociétés nationales américaines d'étudier soigneusement les thèmes qui seront débattus à la Conférence internationale et de participer activement à toutes les séances prévues conformément aux dispositions indiquées à la section III, article 11, paragraphe 4 des Statuts en vigueur, en vue de renforcer la mission humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde.

26 juin 1991, Ottawa (Canada).